



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/Sub.2/1998/NGO/27
4 août 1998

Original : ANGLAIS ET FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires et
de la protection des minorités
Cinquantième session
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

LA REALISATION DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Exposé écrit présenté par la Fédération internationale des ligues
des droits de l'homme, organisation non gouvernementale dotée
du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit ci-après, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[31 juillet 1998]

1. La Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) et le Comité Vietnam pour la défense des droits de l'homme sont préoccupés du non-respect, dans le monde, par nombre d'Etats parties, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) qui menace le développement durable et la démocratie. En effet, il est de la responsabilité de ces Etats de respecter les droits fondamentaux, mais aussi de les protéger en garantissant le libre exercice des droits civils et politiques : "Reconnaissant que l'idéal de l'être humain libre, libéré de la crainte et de la misère, ne peut être réalisé que si des conditions permettant à chacun de jouir de ses droits économiques, sociaux et culturels, aussi bien que de ses droits civils et politiques, sont créées" (Préambule du PIDESC)

2. En République socialiste du Viet Nam (RSV), qui a accédé, en 1982, au PIDESC et au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), les droits économiques fondamentaux sont garantis par la Constitution de 1992. Toutefois, les explosions sociales, particulièrement dans les régions rurales, indiquent que les sérieuses violations de ces droits, exacerbées par l'absence de garanties légales et la suppression des droits politiques, continuent sur une large échelle.

3. Dans les provinces rurales de Thai Binh (au nord) et de Dong Nai (au sud), des dizaines de milliers de paysans ont manifesté, durant toute l'année 1997, contre les abus des droits fonciers, la corruption des fonctionnaires, les taxes iniques et les corvées. Bien que les autorités aient reconnu la légitimité des doléances paysannes et promis de prendre des mesures, plus de 100 paysans de Dong Nai, femmes et enfants compris, auraient été arrêtés, et les services de sécurité de Thai Binh, avec matraques électriques, grenades lacrymogènes et canons à eau, ont écrasé les protestations, arrêtant plus de 100 manifestants. Du 2 au 7 juillet 1998, le tribunal de Thai Binh a condamné 40 villageois de Quynh Hoa à de lourdes peines, allant jusqu'à 11 ans et demi d'emprisonnement, pour "avoir profité de la lutte contre la corruption et abusé des droits démocratiques pour semer le trouble public".

4. Ces sentences, excessives pour des délits de trouble de l'ordre public, sont en plus totalement arbitraires et contredisent de façon flagrante les conclusions de la mission d'enquête conduite par le Directeur de l'Institut des sciences sociales, M. Tuong Lai, sous les auspices de la "Commission de recherche sur la rénovation" du Premier Ministre. Le rapport d'enquête confidentiel, intitulé "Investigations sociologiques sur les événements de Thai Binh entre fin juin et début juillet 1997" (8 août 1997), dont le Comité Vietnam pour la défense des droits de l'homme a obtenu une copie, détaille les vastes atteintes aux droits économiques et politiques dans la province de Thai Binh et condamne fermement les politiques discriminatoires du Gouvernement et des cadres locaux du parti, à l'origine des troubles sociaux.

5. Les deux principaux griefs identifiés par le rapport sont les taxes prohibitives pour financer des projets d'infrastructures gouvernementaux trop ambitieux et l'enrichissement personnel des cadres du parti et de leurs familles sur les fonds publics. Dans le système politique très centralisé du Viet Nam, tous les projets de développement décidés par le Gouvernement doivent être financés par les autorités locales, dont les revenus "sont presque entièrement tirés des contributions des paysans et de la collectivité". A Thai Binh, la campagne du Gouvernement pour développer "Electricité - Routes - Ecoles - Dispensaires" "a été trop précipitée", faisant grimper "les taxations locales de façon sans précédent", sans qu'on soit sûr que cette campagne a apporté "un nouvel élan" ou si elle "constitue une charge trop lourde pour des paysans qui gagnent à peine 1 million de dong (environ 76 dollars E.-U.) par an et par personne".

6. Les écoles et dispensaires commandés par le Gouvernement ont été construits dans toute la province, malgré les moyens insuffisants des villages pour payer les instituteurs ou le personnel médical. "Presque toutes les communes de Thai Binh ont dû emprunter aux banques", accroissant ainsi les

dettes de près de 40 %, dont "le poids écrasant a été entièrement à la charge des paysans".

7. La taxation exorbitante a atteint le niveau de vie des paysans, les poussant dans une misère grandissante. Le rapport estime qu'une famille paysanne moyenne de Thai Binh a un revenu annuel de 62,50 dollars E.-U. par personne. Outre les dépenses essentielles, les paysans doivent s'acquitter d'innombrables "contributions" locales, en argent ou en nature. A Tay Phuong, district de Tien Hai, "à chaque moisson, les fermiers [...] doivent payer une taxe routière de 40 kg de riz par buffle. [...], une taxe de remplacement de l'herbe est perçue sur les fermiers ayant plus de 30 canards, etc.". L'organe du parti communiste Nhan Dan rapporte, le 8 septembre 1997, que les paysans de Thai Binh, les plus taxés du pays, doivent payer plus de 30 sortes de "contributions" locales. Selon Oxfam (1996), les paysans de la province de Ha Tinh paient plus de 14 taxes nationales et "contributions" locales, y compris pour la défense nationale et la sécurité.

8. En outre, ces taxes iniques, souvent collectées de manière brutale, laissent les paysans dans un total dénuement, en "violation flagrante des droits démocratiques". "En fait", selon le rapport "il est étonnant que les paysans aient enduré un traitement aussi antidémocratique pendant si longtemps".

9. Dans une section intitulée "Exploitation, extorsion des ressources du peuple et corruption rampante", le rapport critique fermement le manque endémique "de transparence et de démocratie" dans la collecte des taxes. Dans le village de Quynh Hong, par exemple, les autorités locales ont installé une conduite d'égout pour 21 millions de dong (1 615 dollars E.-U.), alors qu'une nouvelle conduite installée par les paysans n'a coûté que 7,5 millions de dong (577 dollars E.-U.). Les pots-de-vin et les extorsions ont permis aux "éminents fonctionnaires ruraux de devenir extraordinairement riches durant les cinq dernières années. [...] Ces cadres vivent dans de grandes maisons avec tout le confort moderne, conduisant des motocyclettes dernier modèle, leurs épouses et leurs enfants s'habillent de manière clinquante [...]. Les paysans étaient si exaspérés par cette corruption criante que leur colère a finalement éclaté".

10. Au départ, selon le rapport, les paysans ont exprimé leurs griefs pacifiquement, envoyant des milliers de pétitions aux autorités locales et centrales dès 1986. Mais leurs plaintes ont été soit ignorées soit classées comme "des tentatives négativistes de profiter du processus démocratique" menées par "des extrémistes diffamant le parti et l'Etat". En 1996, ont eu lieu collectes de signatures, pétitions, délégations de villageois auprès du Gouvernement, manifestations non violentes d'envergure, etc., et le Secrétaire du Parti communiste de Thai Binh, M. Pham Van Tho, a annoncé, en juin 1998, que "depuis le début de 1997, les habitants de 251 communes sur 285 dans la province ont déposé des plaintes et des dénonciations [...] et la situation dans 30 communes reste tendue".

11. Les manifestations ont rassemblé nombre de femmes, enfants, vétérans, d'anciens cadres du parti et cadres à la retraite, invalides de guerre, héros de la révolution ... "Il s'agit d'un mouvement social profondément ancré", observe le rapport, "il ne peut pas être rejeté comme un conflit interne,

encore moins comme une révolte contre le Gouvernement". En outre, ces protestations "ont été conduites de manière pacifique et ordonnée", même les manifestations d'ampleur, comme celle du district de Quynh Phu, le 11 mai 1997 (2 000 personnes) : "Les gens s'asseyaient en rang sur le trottoir, sans jamais endommager les arbres, sans jeter aucun débris ou causer le moindre trouble. Ils ont enduré stoïquement la tension et la fatigue pendant deux jours et une nuit juste pour remettre une pétition au Président [du parti] de la province". Les manifestations ne sont devenues violentes qu'après le rejet de ces initiatives pacifiques.

12. Les troubles de Thai Binh (province traditionnellement considérée comme le berceau du communisme et un modèle du développement rural) ne sont pas un cas isolé. En 1988, des centaines de paysans du Delta du Mékong ont fait des marches pendant trois mois pour dénoncer les abus fonciers et les "potentats rouges". Ce mécontentement grandissant met en lumière l'échec des politiques de libéralisation économique exclusivement tournées vers les villes et les disparités croissantes entre villes et campagnes. La population rurale, dont 57 % vit en dessous du seuil de pauvreté, représente 80 % des 77 millions de Vietnamiens.

13. La libéralisation économique du Viet Nam restreint sévèrement l'accès des pauvres aux services sociaux élémentaires comme la santé ou l'éducation. Selon un rapport de la Banque mondiale sur la pauvreté au Viet Nam (1997), outre les frais de scolarité pour l'école publique, institués en septembre 1989, "les parents doivent payer des contributions aux associations parents-professeurs et [...] les livres, les vêtements et la nourriture". En conséquence, parmi les plus pauvres "seuls 19 % des enfants sont admis dans les premières années des écoles secondaires [11-14 ans]" et "aucun 18-24 ans n'est admis au-delà de l'école secondaire". Pour la santé, l'introduction, en 1989, d'honoraires a eu pour effet de "livrer les prestations de santé au marché privé" signifiant "des soins médicaux de moins bonne qualité à des prix plus élevés" pour les pauvres.

14. La FIDH et le Comité Vietnam pour la défense des droits de l'homme sont très inquiets de ces graves violations des droits économiques et sociaux, d'autant plus que la RSV ne se conforme pas aux mécanismes du PIDESC. Depuis son accession au PIDESC, il y a 16 ans, le Viet Nam n'a présenté qu'un seul rapport périodique (1993) et son deuxième rapport aurait dû être remis en juin 1995. Nous appelons donc la RSV à respecter ses engagements en tant qu'Etat partie au PIDESC et à prendre des mesures concrètes pour respecter les droits de l'homme universels du peuple du Viet Nam.
